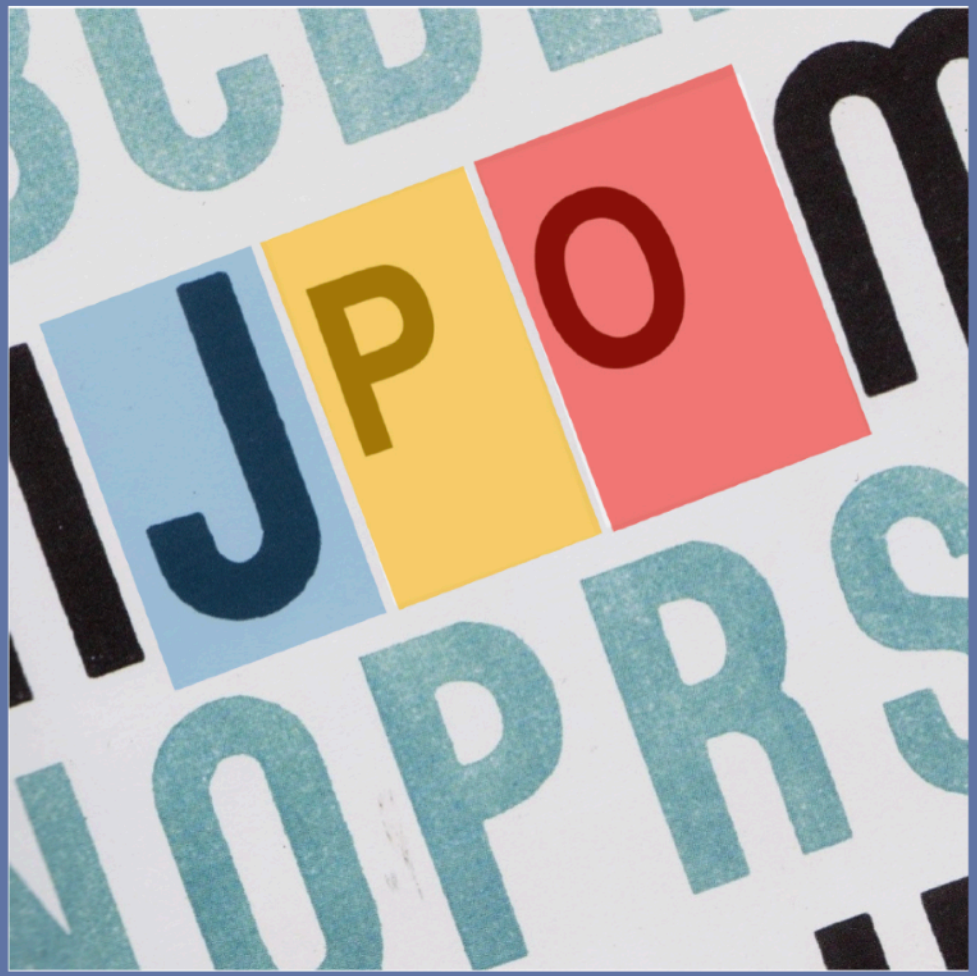

portes ouvertes du samedi 25 mars 2023

Accueil section arts plastiques :

Lycée Ampère site Bourse
enseignement optionnel de seconde
avec Mme Ruellan

Lycée Ampère site Saxe
première et terminale
spécialité arts plastiques
Avec M. Boisselier

Enseignement optionnel ARTS PLASTIQUES

2h par semaine, en classe de seconde, avec Madame Ruellan

Initiation à de nombreux mediums artistiques : dessin, peinture, linogravure, sculpture, photographie, maquette, vidéo, infographie, installations, scénographie...

Ouverture culturelle : visite d'expositions et valorisation des créations des élèves à travers des installations.

Un atout pour intégrer la Spécialité Arts Plastiques en Première et un enseignement indispensable pour se préparer aux métiers artistiques et culturels : écoles de Beaux-arts, Arts appliqués (design, graphisme, stylisme, architecture d'intérieure), écoles d'architecture, Histoire de l'Art, médiation et communication culturelle

Pour postuler à l'enseignement optionnel de 2e (attention : nombre de places limité) :

- vous devez être affecté au Lycée Ampère
- au moment de l'inscription administrative fin juin, Il. Vous sera demandé une photocopie des bulletins de 3e pour attester du niveau en Arts Plastiques, ainsi qu'une courte lettre de motivation

Sortie à la Biennale, Usines Fagor pour les 2nde

Pratique plastique diversifiée

Enseignement de Spécialité ARTS PLASTIQUES

Cycle terminal, avec M Boisselier :

Première
- enseignement de spécialité 4h. Attention : nombre de places limité. (2h de culture artistique en classe entière et 2h de pratique plastique en 1/2 groupes)

Terminale
- enseignement de spécialité 6h. Attention : nombre de places limité (2h de culture artistique et 4h de pratique plastique)

L' enseignements de spécialité arts plastiques comporte une ouverture sur la culture artistique qui est évaluée à l'écrit. Cette composante théorique compte pour 50% des évaluations et des notes du Bac l'année de Terminale.

L'oral tient aussi une grande place pour évaluer la pratique artistique. L'épreuve du Bac dédiée à la pratique comporte un oral de trente minutes, à partir d'un dossier de travaux réalisés dans l'année.

Les élèves participent à des sorties culturelles (en 2022-23 : Biennale d'art contemporain), à des ateliers au Musée des Beaux Arts et à l'URDLA (gravure) et à des sorties urbaines, propices au travail du dessin d'observation et à la pratique de projet. Un atelier vidéo a pu également être mis en place (partenariat avec la cinéaste Emma Guardiola) ainsi que deux temps de rencontre avec des anciens élèves en école d'art.

La Spécialité arts plastiques est recommandée pour les choix d'orientation suivants :

Ecoles d'architecture et d'urbanisme, études d'arts appliqués (design, mode, événementiel, communication graphique…), filières post-Bac des métiers d'art, études dans les domaines du cinéma, du cinéma d'animation, de l'infographie ou de l'illustration. Mais aussi : classes Préparatoires aux écoles d'arts (CPES-CAAP), concours des Ecoles d'art, licences d'arts plastiques, d'histoire de l'art, de communication, Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles, en Lettres (avec options *« arts »* ou *« histoire des arts »*) ou Arts Appliqués (Prépa « C ») ; écoles de communication et de gestion des événements culturels.

ci-contre : installation de travaux d'élèves de terminale

Admission en Première Spécialité arts plastiques

- **À partir du 24 avril,** les élèves devront remettre à M. Boisselier, professeur d'arts plastiques, **via l'ENT ou par mail (laurent.boisselier@ac-lyon.fr**), les pièces suivantes :

- pour les élèves ayant suivi l'enseignement optionnel Arts plastiques : **une lettre de motivation** précisant le projet d'orientation

- pour les élèves n'ayant pas suivi l'enseignement optionnel Arts plastiques : **une lettre de motivation et un dossier artistique** (sous la forme d'un seul diaporama converti en PDF et compressé) comprenant 5 productions avec des techniques variées (croquis, dessin, peinture, photos…)

- **du 2 au 12 mai,** M. Boisselier recevra en entretien les élèves n'ayant pas suivi l'EO Arts plastiques. Les rendez-vous seront fixés par mail.

- **le 15 mai,** la commission se réunira afin de valider le classement des dossiers de candidatures internes (élèves ayant suivi ou non l'EO Arts plastiques)

- **le 16 mai** les résultats d'admission seront communiqués aux familles.

- la commission de classement est souveraine.